

**Question de M. André Frédéric à la ministre de la Justice sur "la situation du personnel de la prison de Lantin" (n° 22381)**

**André Frédéric (PS):** Madame la présidente, madame la ministre, on vous a fait part à plusieurs reprises de l'état déplorable dans lequel se trouve la prison de Lantin. On peut presque parler d'insalubrité: l'humidité, les murs qui s'effritent, les carrelages qui menacent de tomber, les courants d'air en raison de l'absence d'isolation des fenêtres, etc. J'ai eu l'occasion d'interpeller le secrétaire d'État compétent tout à l'heure.

Les conséquences de l'état de l'établissement sur le personnel sont nombreuses. Un taux d'absentéisme important, évalué à 20 % en maison d'arrêt et à 13 % ailleurs, est dû au *burnout*, ainsi qu'aux accidents du travail. On sait qu'un drame s'est récemment produit puisqu'une détenue est décédée.

En vue de lutter contre cet absentéisme, vous comptiez sur la modification par votre collègue, secrétaire d'État à la Fonction publique, de l'arrêté royal du 2 octobre 1937 portant sur le statut des agents de l'État et de l'arrêté royal du 19 novembre 1998 relatif aux congés et absences accordés aux agents de l'État, une mesure qui, soit dit en passant, peut effectivement faire baisser l'absentéisme chez les agents mais qui ne donne pas une once de solution pour lutter contre les origines de ce taux élevé d'absentéisme.

En juillet 2013, vous aviez admis que la situation au sein de la prison, et spécialement en maison d'arrêt, était particulièrement difficile.

Madame la ministre, qu'avez-vous entrepris depuis juillet 2013 afin d'améliorer les conditions de travail du personnel et des surveillants de la prison de Lantin? Avec quels résultats? D'autres mesures en vue de remédier à cette situation de mal-être des agents sont-elles prévues?

**Annemie Turtelboom, ministre:** Madame la présidente, cher collègue, l'administration centrale est très attentive à la situation de Lantin qui, comme Forest, est suivie de près au plus haut niveau.

En ce qui concerne la qualité de l'infrastructure, comme vous le savez, c'est mon collègue de la Régie des Bâtiments qui est en charge du dossier. Pour ce qui est des conditions de travail et la surpopulation, certaines choses ont pu être réalisées localement. Mais je rappelle que la problématique de l'absentéisme n'est pas propre à Lantin et qu'elle concerne mon collègue en charge de la Fonction publique. Je précise néanmoins qu'un membre du personnel local suit la situation au jour le jour.

Par ailleurs, la surpopulation est un problème général. Je ne vais pas rappeler ici toutes les mesures qui ont été prises et qui doivent encore

l'être pour lutter contre ce phénomène. Je préciserai tout de même que Lantin a subi les conséquences directes de la fermeture de Verviers.

Afin de limiter ces effets négatifs, l'administration a considéré Lantin comme une prison de départs prioritaires dans le cadre de l'ouverture et de la mise en service de la prison de Marche-en-Famenne. Cela permettra d'avoir une situation stable à Lantin, même si elle restera difficile.

**André Frédéric (PS):** Madame la présidente, je remercie la ministre pour sa réponse. Il y a donc un suivi et c'est fort bien ainsi. Madame la ministre, vous avez indiqué vous-même que Lantin subissait la fermeture de Verviers; c'est un fait objectif. J'ai récemment lu dans la presse que vous aviez annoncé à une de nos excellentes collègues que tout était réglé pour la prison de Verviers puisque le gouvernement avait décidé de la reconstruire. Si c'est vrai, je m'en réjouis; cependant, lorsque je pose des questions, j'entends plutôt qu'on a décidé d'étudier le dossier pour qu'il soit prêt pour le prochain gouvernement.

Dès lors, a-t-on décidé de budgétiser ou a-t-on décidé d'instruire pour le prochain gouvernement?

**Annemie Turtelboom,** ministre: Avant de prendre une décision, il faut toujours étudier le dossier. Le kern a décidé d'étudier le dossier de Verviers car cette prison est complètement fermée. Il faudra attendre l'étude de la Régie des Bâtiments pour pouvoir décider d'une conclusion. Je ne sais pas où en est cette étude. Il serait bon d'interroger le ministre en charge de la Régie des Bâtiments pour savoir où en est la situation.

**André Frédéric (PS):** Je vous remercie.  
*L'incident est clos.*